

### Comptes rendus des rencontres publiques

- Synthèse de la catégorisation des questions soulevées lors des journées portes ouvertes les 10, 11 et 12 juillet 2004 à Lévis et Beaumont 1-8
- Compte rendu de la session d'information publique du 1<sup>er</sup> février 2005 9-13
- Compte rendu de la session d'information publique du 8 février 2005 14-18
- Compte rendu de la session d'information publique du 15<sup>e</sup> février 2005 19-24
- Compte rendu de la rencontre d'information et de consultation pour le gazoduc du 21 février 2005 25-27
- Compte rendu de la rencontre d'information et de consultation pour le gazoduc du 22 février 2005 28-33
- Compte rendu de la rencontre d'information et de consultation du 23 février 2005 34-38
- Compte rendu de la rencontre d'information et de consultation du 14 juin 2005 39-43



## **ANNEXE F-4 Comptes rendus des rencontres publiques**

### **SYNTHÈSE DE LA CATÉGORISATION DES QUESTIONS SOULEVÉES LORS DES JOURNÉES PORTES OUVERTES LES 10, 11 et 12 JUILLET 2004 À LÉVIS ET BEAUMONT**

1. Raison d'être du projet
2. Exportation aux États-Unis
3. Projet : aspects techniques (taille des infrastructures, emplacement, etc.)
4. Environnement
5. Sécurité (GNL, installations, Onshore/Offshore, normes, etc.)
6. Choix du site, alternatives proposées (Gros Cacouna, etc.), co-habitation
7. Marché du GNL (coût, quantité, clientèle ciblée, etc.)
8. Zone d'exclusion
9. Méthaniers / navigabilité
10. Coûts et retombées économiques du projet pour communauté, pertes diverses...
11. Propriétaires terriens/ « expropriation »
12. Étude d'impact environnementale

## 1. Raison d'être du projet

Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France sont les investisseurs dans le projet de construction du terminal méthanier. Gaz de France achèterait la totalité de la capacité de stockage et de vaporisation et vendrait son gaz à la sortie du terminal soit à Gaz Métro ou à Enbridge. Le reste éventuel serait vendu par Gaz de France sur le marché complémentaire représenté principalement par des acheteurs institutionnels (hôpitaux, écoles, entreprises etc.) du Québec et de l'Ontario. Les acheteurs de gaz seront responsables du transport de la sortie du terminal jusqu'à leur marché.

Aussi, la population s'interroge à savoir si un lien existe entre le projet du Suroît, Bécancour et Rabaska. Il est mentionné qu'il n'y a aucun lien spécifique avec ces projets.

Un citoyen se demande si, pour des raisons économique et sociale, ce ne serait pas plus facile d'implanter le projet sur la Rive Nord, du côté de Beauré jusqu'à la rivière St-François et d'acheminer le GNL par gazoduc de St-Nicolas à St-Augustin.

## 2. Exportation aux États-Unis

Plusieurs échanges ont eu lieu au sujet de l'exportation du GNL aux États-Unis. Le projet Rabaska a été conçu pour répondre aux besoins en gaz naturel des marchés du Québec et de l'Ontario. En effet, même en période de faible consommation estivale, en utilisant les consommations pour l'année 2004, le volume importé par Rabaska serait inférieur à la consommation estivale sur le territoire de Gaz Métro et sur le territoire de la franchise d'Enbridge dans l'est Ontarien. Autrement dit, le plan d'affaires développé par les promoteurs de Rabaska n'a pas été conçu pour exporter du GNL aux États-Unis mais plutôt pour répondre aux besoins du Québec et de l'est Ontarien.

## 3. Projet : aspects techniques

Les citoyens se sont intéressés aux aspects techniques du projet notamment les sites d'implantation et les options éventuelles pour le tracé du gazoduc.

Des questions ont été soulevées au sujet de processus de regazéification du gaz naturel. Ce processus est effectué dans des échangeurs où le GNL est réchauffé par une source chaude, les échangeurs étant dimensionnés pour le débit de GNL à regazéifier et les températures et pression requises à l'émission du gaz.

Le procédé retenu pour le projet Rabaska est celui des regazéificateurs à combustion submergée. Cela consiste à faire circuler le GNL dans un serpentin plongé dans un bain d'eau chauffée à 30-35°C par un brûleur au gaz. Ce procédé est très répandu sur les terminaux méthaniers et ne requiert qu'une faible consommation d'eau.

On se demande aussi à quoi ressemblera la jetée dans le fleuve, à quel niveau de pression et à quelle température le gaz naturel circulera dans les tuyaux. Dans le cas d'un tuyau sous-fluvial, comment s'assurer qu'il sera bien fixé au sol? Également, on désire connaître le temps et la procédure de construction d'un gazoduc sous-marin et terrestre. Dans ce dernier cas, combien de pieds de terre recouvriront le gazoduc? Le choix du béton a-t-il aussi été envisagé pour recouvrir le gazoduc?

Le projet nécessitera l'installation de deux réservoirs de technologie à intégrité totale. Leur volume respectif sera de 160 000 m<sup>3</sup>, leur hauteur variera entre 45 et 55 mètres et leur diamètre, entre 75 et

85 mètres. Le réservoir primaire sera fait d'acier à 9% de Ni et le secondaire de béton précontraint. On compte utiliser la fibre de verre, le perlite et le verre cellulaire pour assurer l'isolation.

On se demande s'il serait possible qu'une partie des installations soit à Lévis et que l'autre, les réservoirs, soit à Beaumont. Une fois le projet entamé, comptez-vous ajouter des réservoirs supplémentaires? Combien de fois les réservoirs de Rabaska seront-ils opérés comparativement à ceux situés dans l'est de Montréal?

Également, la population de Lévis-Beaumont souhaite en savoir plus sur la servitude du gazoduc. Est-ce que le passage sur le terrain d'Hydro-Québec est nécessaire et légal? La population s'interroge sur le chemin à emprunter pour se rendre à la jetée, s'il y aura lieu de désherber une partie du trajet. Quelle est la longueur prévue pour la jetée?

#### **4. Environnement**

La population se demande quelle quantité d'émission de gaz à effet de serre sera produite par la construction et le fonctionnement du terminal. Bien qu'on ne connaisse pas actuellement la quantité précise d'émissions de gaz à effet de serre qui seront attribuables aux installations de Rabaska, les premières considérations semblent prévoir qu'elles seront minimales. Cette question sera examinée au cours de l'évaluation environnementale. Toutefois, contrairement aux installations libérant des quantités considérables de ces gaz, celles de Rabaska, qui serviront essentiellement au stockage, exigeront un usage limité de la combustion, principale source des rejets de gaz à effet de serre. En plus d'examiner les sources, les émissions et les mesures d'atténuation, l'évaluation environnementale tiendra compte de la contribution totale des installations de Rabaska aux inventaires des gaz à effets de serre du Québec et du Canada.

L'inquiétude quant à l'impact visuel des installations est présente chez les citoyens. Les promoteurs de Rabaska sont conscients du fait que de nombreux résidents de Beaumont et de Lévis ainsi que les visiteurs dans cette région profitent du caractère et de la beauté du paysage et tiennent à conserver ces atouts. Les promoteurs estiment que les possibilités de réduire les incidences esthétiques éventuelles du projet sont nombreuses. Ils souhaitent avoir l'occasion de se pencher sur ce dossier en collaboration avec les résidents afin de trouver des moyens supplémentaires d'atténuation de ces répercussions. L'évaluation environnementale et les études techniques en cours engloberont l'examen des nuisances visuelles éventuelles. Pendant toute la durée de la mise en oeuvre du programme de participation du public, les résidents de la région de Beaumont et de Lévis auront de nombreuses occasions de communiquer leurs commentaires et leurs recommandations aux promoteurs afin de les aider à évaluer et à atténuer les nuisances visuelles attribuables au projet.

#### **5. Sécurité**

Beaucoup de personnes se sont interrogées sur les risques associés à l'utilisation du GNL, aux installations terrestres autant au niveau du terminal et des réservoirs que dans la construction et l'utilisation des gazoducs.

Certains se sont inquiétés sur la proximité des tours d'Hydro-Québec et des conséquences que pourrait induire un accident. L'étude qui a été faite à ce sujet, autant au niveau de l'impact potentiel des lignes par rapport au terminal que vice-versa démontre qu'il n'y aura aucun impact.

Les conduits de GNL peuvent rester à ciel ouvert et passer en dessous de la route 132, cependant comme il ne s'agit que des conduits, il n'y a pas de risque d'explosion.

Concernant des questions en rapport avec le fonctionnement des installations, toutes les mesures de sécurité en rapport avec un mauvais fonctionnement ou des conditions anormales d'utilisation des installations, en particulier les situations de surpression au niveau des réservoirs seront bien évidemment prises en considération. Tout est conçu de sorte à ce qu'il n'y ait aucun confinement et surpression.

Pour protéger les pompes contre des actes de sabotage et les réservoirs des fuites éventuelles, des murets et des caniveaux seront placés et amèneront le liquide vers un bassin de rétention. De plus, une clôture délimitera l'ensemble de la propriété.

Des personnes ont été également troublées par des scénarios des plus catastrophiques comme les attaques terroristes sur des infrastructures à l'intérieur de l'enceinte du terminal telles que les pompes, les conduits et les réservoirs. Il faut savoir que l'ensemble du terrain et des infrastructures du site sera non seulement clôturé mais aussi sécurisé avec les moyens les plus modernes telles les caméras de surveillance et des systèmes d'alarme perfectionnés. Les détails sur les mesures de sécurité seront connus et divulgués après le choix du site et la phase d'ingénierie.

Dans le cas d'une attaque terroriste, la question relative aux conséquences d'un écrasement d'un gros avion commercial sur les réservoirs est posée. Bien que la probabilité de cet événement soit extrêmement faible, il est mentionné que la cuve en béton des réservoirs peut résister à des impacts majeurs. Même dans le pire des cas d'une explosion et d'un incendie, l'énergie de radiation thermique sera de 5 Kw/m<sup>2</sup> et celle-ci sera circonscrite à l'intérieur du terrain du terminal.

L'exemple de l'accident survenu à Skikda en Algérie en janvier dernier a été cité à l'occasion. Effectivement, toutes les mesures de sécurité qui s'imposent afin d'éviter cela doivent être prises. Cependant, les installations de Skikda sont différentes de ce qu'il y aura pour Rabaska et les experts ne sont pas certains que le GNL est à la source de l'accident. L'usine de liquéfaction à Skikda est enchevêtrée avec plusieurs équipements autant de liquéfaction de gaz naturel que de production d'électricité et le tout est très compact. L'accident serait dû à un bris survenu au-dessus d'une chaudière vétuste et désuète. Cette partie de la raffinerie très mal entretenue devait subir des réparations. À l'inverse, les composantes du projet de Rabaska sont suffisamment séparées les unes des autres.

Une déclaration d'un certain Dr. Fay, signale qu'un nuage de GNL peut se propager sur une distance de 5 km sans rencontrer aucune source d'ignition. Il faut préciser que l'étude du Dr Fay décrit un scénario des plus catastrophiques qui se base sur un modèle mathématique et une simulation qui n'ont jusqu'à présent jamais eu lieu dans le monde. Monsieur Fay spécialiste en mécanique des fluides n'est pas un expert de la gestion des risques et semble être un fervent opposant au gaz naturel.

D'autres questions liées à différents scénarios de catastrophes sont posées. Il est cependant mentionné que l'ensemble des aspects liés à la sécurité des installations sera examiné et inscrite dans le processus de consultation et d'études d'impact qui en est juste à ses débuts.

## **6. Choix du site, alternatives proposées**

Un grand nombre de participants a axé ses questions sur le pourquoi du choix de la Rive Sud de Québec plutôt que le site de Gros Cacouna. Certains mentionnaient que les promoteurs de Rabaska ont abandonné Gros Cacouna parce que TCPL a acheté tous les terrains à Gros Cacouna. D'autres s'étonnaient de voir les promoteurs de Rabaska sereins de voir le projet se réaliser sur la Rive Sud.

Les études par TCPL à Gros Cacouna sont, selon un intervenant, à un stade plus avancé que ne le laissaient entendre les promoteurs de Rabaska.

Beaucoup se demandaient aussi si le site de Gros-Cacouna a été étudié par les promoteurs et s'il l'était, pourquoi alors les résultats de l'étude n'ont pas été rendus publics. Les promoteurs se sont basés sur une extrapolation des résultats météorologiques de l'Île Rouge en raison de l'inexistence de station météorologique à Gros Cacouna.

Bien que l'étude sur Gros Cacouna n'ait pas été rendue publique afin de ne pas nuire à Gros Cacouna et à ses possibilités, celle-ci a été néanmoins présentée aux autorités de Gros Cacouna. Il est important de souligner que TCPL ne fait que commencer leurs études à Gros Cacouna, un site parmi d'autres envisagés. Les promoteurs de Rabaska ont quant à eux effectué deux ans d'étude sur ce site et sont arrivés à la conclusion que les méthaniers nécessitent des conditions particulières que malheureusement le site de Gros Cacouna ne rencontre pas.

Les conditions climatiques, entre autres la force des vents, sont jugées problématiques à Gros Cacouna mais certains intervenants jugent que le fleuve St-Laurent est bloqué par les glaces 2 à 3 mois pendant l'hiver aussi bien à Gros Cacouna que sur la Rive Sud.

À une question mentionnant que la particularité des glaces au Québec, en particulier sur la Rive Sud, en faisait un site très différent d'autres à travers le monde, il a été indiqué qu'une première étude a été effectuée en 2002-2003 et la conclusion a été que l'implantation pouvait se faire sans problèmes à Lévis-Lauzon. De plus, la région bénéficiait déjà de 30 ans d'opération de la compagnie Ultramar, ce qui confortait encore plus cette conclusion.

Un intervenant déclarait que si le site de Gros Cacouna présentait d'aussi bonnes conditions maritimes, climatiques et une aussi bonne fiabilité du gazoduc qu'à Beaumont, comme le prétendait TCPL, les promoteurs de Rabaska l'auraient sans aucun doute choisi. En réalité, et cela a été déjà expliqué, la différence en termes de navigabilité est très forte entre le site de Beaumont et celui de Gros Cacouna.

Advenant le cas où TCPL s'établirait à Gros Cacouna, le problème qui pourrait se produire est lié à la capacité du gazoduc à accepter les quantités de gaz naturel en provenance des deux ports, ce qui rend techniquement difficile la cohabitation des deux terminaux dans les conditions actuelles du réseau de transport de TQM entre Montréal et St-Nicolas, celui-ci ne pouvant absorber une aussi grande quantité de gaz.

Le choix de Montréal et de sa région n'a pas été retenu en raison de l'absence des 15 mètres de profondeur d'eau nécessaires à marée basse, aussitôt que l'on dépasse Québec.

Pour cette même raison, le projet ne peut être implanté à St-Vallier, il y a moins d'eau et il faudrait procéder à un dragage. De plus, c'est une zone d'Héritage Québec. Pour le projet Rabaska, la zone choisie doit être industrialo-portuaire ou être adjacente à une zone industrialo-portuaire. À Lévis, le chenal est protégé tandis qu'à Gros Cacouna c'est un site en haute mer qui est non protégé.

Aucun des quatre sites proposés dans les scénarios sur la Rive Sud n'est privilégié à cette étape, mais le site préférentiel sera choisi dès que l'évaluation technique des sites sera complétée.

Un intervenant proposait de s'allier avec Ultramar afin d'utiliser ses installations, malheureusement, il n'y a pas de place pour le terminal de Rabaska et les conduits cryogéniques.

Un plan parallèle qui a échoué a été la tentative de se raccorder au projet « Cartier » en passant par St-Nicolas, malheureusement cela n'a pas fonctionné en raison du problème d'approvisionnement.

Des recherches sérieuses pour une installation offshore ont été faites mais le fleuve Saint-Laurent n'est pas envisageable pour une installation offshore, celle-ci a besoin d'une usine flottante de regazéification.

Il est question de desservir le Québec, il n'est pas recommandé de regarder ailleurs qu'au Québec.

## **7. Marché du GNL**

Les interrogations des intervenants ont gravité autour de deux points essentiels, à savoir les coûts et les quantités de GNL qui arriveraient au Québec. Certains se sont inquiétés du gaspillage et de la perte d'argent advenant que le projet ne se réalise pas.

En termes de quantité de gaz naturel, il est intéressant de savoir que la quantité exacte de gaz qui aboutira au Québec et en Ontario représentera en moyenne 200 milliards de pieds cubes/année. La clientèle cible visée par le projet est celle du Québec et de l'Ontario. Bien que non envisagée pour le moment, une expansion modeste et relative du projet pourrait avoir lieu à très long terme dans le but d'améliorer la situation des prix.

On ne peut prédire du cours du prix du gaz naturel d'ici 8 ans, cependant le but économique du projet Rabaska serait de stabiliser les prix en créant les conditions favorables pour une bonne compétitivité des prix. Concernant la hausse anticipée de la demande de gaz naturel en Amérique du Nord et au Québec, selon le Conseil mondial de l'énergie celle-ci oscillera autour de 26% à l'horizon 2030.

La différence du coût du gaz reçu par gazoduc par rapport à celui provenant de méthaniers n'a pas été établie. Cependant, l'important est de pouvoir ramener le coût final du GNL moins cher ou au minimum égal à ce que le consommateur paye actuellement. Bien que l'évolution du prix du gaz naturel est difficilement prédictible car dépendant de la loi du marché le projet Rabaska a pour objectif de créer des conditions de concurrence pour une stabilisation des prix.

Les contrats qui seront signés seront des contrats à long terme à des prix égaux ou moindres à ceux de l'ouest. Donc, ce projet entraînera une stabilisation des coûts à long terme et aura de ce fait une influence sur le marché de la consommation. Les consommateurs de l'Ouest de l'Ontario et de la Saskatchewan paient leur gaz moins cher que ceux du Québec. Le Québec est la seule province qui n'a pas de source alternative, pour cela, il est primordial de mettre le Québec sur le même pied d'égalité que les autres provinces.

Les intervenants ont beaucoup insisté sur les coûts du gaz naturel et sur la nécessité d'avoir un incitatif économique pour que ce projet soit accepté. Le projet Rabaska peut aspirer à tout le moins à une stabilisation des prix. Cependant, il y a une bonne chance qu'à long terme, il y ait une baisse des prix du gaz naturel.

## 8. Zone d'exclusion

La méthodologie utilisée pour déterminer les zones d'exclusion sont définies dans la norme canadienne CSA Z276<sup>1</sup> (GNL). Cette norme canadienne est basée sur la norme américaine NFPA 59A « Standard for the Production, Storage and Handling of Liquefied Natural Gas ».

Cette norme donne des règles précises quant à l'établissement des distances minimales à respecter vis-à-vis de l'environnement extérieur, basées sur l'étude de scénarios d'accident. La zone d'exclusion ainsi définie doit nous permettre d'y contenir les conséquences physiques du pire scénario alternatif qui pourrait survenir au terminal. Sa conformité à la norme devra être confirmée par les autorités compétentes au cours des prochains mois.

## 9. Méthaniers/navigabilité

Les participants veulent en connaître davantage sur les impacts du climat sur les conditions de navigabilité. Le problème des glaces par exemple, qui exige certains ajustements pour la construction de la jetée mais ne constitue pas en soi un obstacle insurmontable. D'ailleurs, la compagnie Ultramar (près de Québec) reçoit des navires transportant du pétrole à longueur d'année depuis plus de vingt ans. En cas de mauvais temps établi ou prévisible, le commandant du méthanier décide de rester au large afin de ne pas risquer un incident lors des manœuvres d'amarrage.

Dans le cas de l'arrivée soudaine d'un mauvais temps lors du déchargement, un système d'arrêt d'urgence du déchargement est prévu, entraînant immédiatement l'arrêt du pompage et la fermeture du circuit de déchargement. Le méthanier est conçu pour résister à une forte houle et des vents violents.

Les citoyens désirent savoir si les bateaux nécessiteront le support de remorqueurs, de navire d'escorte. Ils se demandent si les méthaniers peuvent arriver à toute heure du jour. Les méthaniers effectueront environ 60 voyages par année, soit un navire aux six jours. Les études menées dans le cadre du processus réglementaire détermineront la nature précise de l'impact associé à ce transit. Mentionnons toutefois que le fleuve Saint-Laurent accueille déjà de 5 000 à 7 000 navires par année; l'activité au terminal méthanier n'accroîtrait donc le trafic maritime dans la région que d'environ 2 %.

Les citoyens ont aussi discuté des caractéristiques du méthanier. Sur les bateaux, comment le GNL est-il conservé? Y'a-t-il un type d'isolant? Est-ce que ce type de bateau est révolutionnaire, tel que lu dans le Journal Le Monde? Les méthaniers sont des navires à double coque qui utilisent une technologie éprouvée depuis plus de 40 ans. Ils transportent le GNL à pression quasi atmosphérique. Ils sont isolés pour maintenir le gaz à -160°C, afin de le conserver sous sa forme liquide. Les méthaniers ont une dimension maximale de 300 mètres de long et de 50 mètres de large.

## 10. Retombées économiques du projet

La population de Lévis-Beaumont s'interroge sur la taxation et les retombées économiques qu'engendrera le projet Rabaska. Il est difficile, à ce stade-ci, de déterminer avec précision le montant de taxe municipale qui sera généré par Rabaska. Il est toutefois juste de penser que

---

<sup>1</sup> Association canadienne de normalisation CAN/CSA 2276-01; gaz naturel liquéfié (GNL) : production, stockage et manutention; normes nationales du Canada (approuvée en juillet 2003).

Rabaska aura un impact considérable sur l'évaluation imposable et les revenus de taxes de la ville, car la valeur imposable du terminal méthanier pourrait se situer à plus de 300 M \$.

Nous estimons que le projet générera, pendant la période de construction, 3 460 emplois (années-personnes) chez les fournisseurs directs et indirects. Une fois en opération, le terminal générera annuellement 70 emplois directs et 280 emplois chez les fournisseurs locaux.

### **11. Propriétaires terriens/expropriation**

Les propriétaires de Lévis-Beaumont se demandent si toutes les maisons se trouvant sur le tracé du gazoduc seront expropriées et qu'arriverait-il en cas de refus de quitter les lieux? Est-ce que la Sûreté du Québec ou l'ONÉ seraient obligés d'intervenir? L'expropriation est une mesure exceptionnelle à laquelle les partenaires du projet Rabaska ne désirent pas recourir. Rabaska préfère de loin négocier de gré à gré une entente financière pour l'achat des propriétés nécessaires à la réalisation de notre projet. Le promoteur croit sincèrement que la meilleure façon d'acquérir les terres nécessaires à la construction du terminal est de négocier équitablement avec les propriétaires fonciers afin de conclure une entente avec ces derniers et non pas de les exproprier.

### **12. Étude d'impact environnementale**

Dans l'étude d'impact environnementale, est-ce que toutes les parties du projet seront présentées dans un seul rapport? Qui a déterminé la démarche de l'étude et celui-ci sera-t-il rendu public? À quel moment sera-t-elle déposée et étudié par le MENV?

Quand les citoyens pourront-ils rédiger et déposer leur mémoire auprès du BAPE? Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le site Internet suivant : [www.bape.qc.ca](http://www.bape.qc.ca).

## COMPTE RENDU DE LA SESSION D'INFORMATION PUBLIQUE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2005

**Date :** le 1<sup>er</sup> février 2005

**Lieu :** Lévis

### **Présences :**

#### **Membre de l'équipe Rabaska :**

M. Glenn R. Kelly : président et chef des opérations de Rabaska

M. Olivier Denoux : directeur de la sécurité

#### **Consultation publique**

M<sup>me</sup> Constance Ramacière : animatrice, processus de consultation sur Rabaska

### **Déroulement de la rencontre**

- 1) Présentation du processus de consultation et échange sur le processus
- 2) Présentation du projet par les membres de l'équipe Rabaska
- 3) Période de questions

### **1. PROCESSUS DE CONSULTATION**

Tel que requis par l'Office national de l'énergie et recommandé dans la directive du ministère de l'Environnement du Québec, cette session d'information publique s'inscrit dans la phase d'un processus d'information et de consultation, mené par Rabaska pour faire connaître son projet aux publics concernés de Lévis. Le projet en est à sa présentation détaillée avec la proposition finale pour l'emplacement du site, les mesures d'atténuation prévues, les considérations sécuritaires, etc. L'objectif du processus de consultation est double :

- permettre aux publics concernés de se familiariser avec le projet;
- permettre à l'équipe de Rabaska d'identifier les enjeux soulevés par le projet afin de mieux en tenir compte dans les phases subséquentes de développement du projet et dans l'étude d'impact.

Ce compte rendu de la rencontre ne reflète pas d'une manière exhaustive les propos qui ont été tenus. Il cherche plutôt à présenter le plus fidèlement possible les enjeux soulevés par les participants, leurs préoccupations et leurs questions regroupées par thèmes, pour en faciliter la compréhension.

Les réponses qui ont été apportées par les représentants de Rabaska sont préliminaires et seront complétées au cours de l'avancement du projet et lors du dépôt des études d'impacts. Certaines questions sont plutôt des commentaires que des questions soulevées. Certaines réponses sont parfois complexes et longues.

D'autres questions ont tenu compte de l'échange dynamique dans lequel elles ont été apportées. Il est difficile de les rapporter avec justesse sans faire référence aux échanges eux-mêmes.

## 2. PRÉSENTATION DU PROJET

L'exposé présenté par le président et chef des opérations de Rabaska et complété par le directeur de la sécurité porte sur les thèmes suivants :

- L'industrie du gaz naturel liquéfié (GNL)
- La description détaillée du projet
- La sécurité et les risques
- Les engagements socio-économiques pris par Rabaska
- Les retombées économiques
- Les échéances du projet

## 3. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES LORS DE LA RENCONTRE

La séance d'information a été l'occasion pour les intervenants d'insister la majeure partie du temps sur les raisons du choix de ce site et sur la sécurité liée à la réalisation du projet ainsi qu'aux risques potentiels qu'il pourrait induire. Les participants à la rencontre se sont également intéressés aux retombées économiques du projet dans la région, et à un degré moindre, aux impacts environnementaux et à la raison d'être du projet.

### Le choix du site

Q : Quelle serait la position de Rabaska si la majorité des habitants du secteur Desjardins et des élus de Lévis refuse le projet?

R : Il n'est nullement question d'imposer le projet aux citoyens de Lévis, nous voulons simplement avoir la chance de le présenter.

Q : Il ne faut pas se concentrer uniquement sur les retombées économiques, il y a la paix de la région, le fleuve et l'harmonie. Ont-ils été considérés?

R : Oui. Les responsables du projet sont fort conscients de toutes ces préoccupations et ont tout fait pour que le projet soit complètement intégré au milieu.

Q : Pourquoi les études de présélection des sites n'ont pas été rendues publiques?

R : Pour des raisons stratégiques. Rabaska a rendu public les grandes lignes des résultats mais ne peut pas donner l'étude détaillée, un concurrent pourrait s'en servir.

Q : Vous dites que vous avez déjà 90% du territoire requis à Lévis, donc c'était décidé d'avance que vous iriez à cet endroit?

R : Non. Ce sont les études réalisées sur le terrain qui nous ont conduits à cela.

Q : Avez-vous tenu compte de l'avis des citoyens? Trois ans de construction, c'est donc trois ans de dynamitage, de camions et d'hélicoptère?

R : Nous tenons compte de l'avis des citoyens. Au cours de la construction, il n'y aura pas de surveillance par hélicoptère et si le ministère des transports du Québec l'approuve un accès direct sur l'autoroute 20 sera créé pour minimiser ces inconvénients et les impacts environnementaux

Q : Pourquoi avez-vous décidé que Rabaska soit maintenant à Lévis?

R : Pour des motivations techniques puisque c'est le site nous permettant d'implanter avec le moins d'impact le terminal et d'apporter le maximum de mesures d'atténuations visuelles (lieu, gazoduc, zonage, profondeur d'eau, etc.).

Q : Un responsable d'Enbridge a dit qu'il y avait un plan B. Quel est-il?

R : Il n'y a pas de plan B.

### **La sécurité et les risques**

Q : Quel est le rôle respectif des firmes Sandia, DNV et SNC Lavalin?

R : Sandia a produit une étude sur la sécurité de terminaux méthaniers pour le compte du gouvernement américain, DNV est engagé par Rabaska pour réaliser l'étude de sécurité et SNC Lavalin réalise l'étude d'impact sur l'environnement.

Q : Le projet va-t-il prendre de l'expansion?

R : Non, ce n'est pas prévu à ce moment-ci.

Q : DNV s'occupe de votre étude sur la sécurité mais construit également les méthaniers, n'est-ce pas?

R : Non, ce sont des chantiers maritimes qui construisent les méthaniers, DNV les classe et les inspecte.

Q : Si le GNL n'est pas odorisé, comment faites-vous pour détecter les fuites?

R : Nous utilisons des mesures de détection comme par exemple les capteurs de température.

Q : Est-ce un danger d'être près des lignes d'Hydro-Québec?

R : Non, mais nous travaillons en étroite collaboration avec les gens d'Hydro-Québec pour nous assurer que notre projet se réalise de façon optimale.

Q : Comment allez-vous acheminer sur 45 km le gaz naturel transformé?

R : Grâce à un gazoduc souterrain.

Q : Pourquoi ne pas respecter l'étude de l'américain Fay?

R : Il ne s'agit pas d'une étude mais d'un document de cinq pages. La firme Stabilis, retenue par le comité aviseur de Beaumont, a confirmé nos conclusions sur la sécurité. Nous sommes prêts à en débattre, mais au BAPE, devant des experts indépendants.

### **La raison d'être du projet**

Q : Quel pourcentage du produit transformé va être utilisé au Québec?

R : Environ cinquante pour cent.

Q : Le surplus ira-t-il à Boston?

R : Non, 60 à 70% du gaz naturel destiné aux secteurs résidentiel, commercial et industriel du Québec et de l'Ontario serait vendu à Gaz Métro et Enbridge pour distribution à leur clientèle qui achète du gaz de réseau. Le 30% à 40% restant serait vendu directement par Gaz de France (GDF) aux clients institutionnels et industriels.

Q : Le zonage et le plan d'aménagement n'indiquent pas qu'il y a une zone industrialo –portuaire autour de Lévis. Où trouvez-vous cette mention?

R : Notre projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Desjardins et au règlement de zonage de la ville de Lévis.

### **Les impacts environnementaux**

Q : Vous dites que le gaz naturel est une énergie propre, pourtant cette énergie libère du CO<sub>2</sub> et des gaz à effet de serre (GES)!

R : En effet, mais le prix du gaz naturel ayant augmenté, plusieurs utilisateurs sont passés du gaz naturel au mazout, un combustible qui émet beaucoup plus de GES et de polluants. En ce sens, dans le cadre du protocole de Kyoto, le gaz naturel est une solution.

Q : Est-ce que l'éclairage sera suffisant au niveau des installations du projet?

R : Oui, l'éclairage utilisé sera suffisant pour assurer que le site soit sécuritaire mais conçu de façon à limiter l'impact à l'extérieur de nos installations.

Q : La révolution industrielle nous a pollué, pourquoi ne pas prendre des énergies renouvelables ou adopter le principe de précaution?

R : Le recours au gaz naturel s'inscrit dans les pistes de solutions mondiales pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Protocole de Kyoto.

### **Les retombées économiques**

Q : Les gens veulent de la quiétude. Vous donnez des demi-vérités sur les retombées économiques nettes. Pensez-vous vendre aux USA?

R : Des emplois hautement qualifiés vont être disponibles. Non, nous ne vendrons pas aux USA.

Q : Pouvez-vous garantir qu'aucune goutte de gaz de Rabaska n'ira aux USA pour les prochains 40 ans?

R : Non, mais, je le répète, les marchés visés ne sont pas ceux des USA et des contrats à long terme seront d'ailleurs signés en ce sens avec Gaz Métro et Enbridge.

Q : Une de vos collaboratrices a affirmé qu'en période de pointe, on pourrait exporter le gaz naturel de Rabaska. De plus, l'approvisionnement de Gaz de France sera précaire puisqu'il provient de pays politiquement instables.

R : Gaz de France s'approvisionne en Algérie depuis 40 ans, et dans ce pays, il y a toujours eu du gaz naturel.

Q : Qu'est-ce qui garantit que le gaz naturel sera moins cher à travers le monde?

R : Le projet Rabaska permet de mettre en concurrence deux sources de gaz naturel.

Q : Le gaz de Rabaska alimentera-t-il la cogénération?

R : Cela est possible, car les clients de Rabaska, notamment Gaz Metro, ont la responsabilité en tant que distributeur, de fournir du gaz à ceux qui le souhaitent. C'est là une obligation réglementaire. Cependant, c'est Hydro-Québec et ultimement le gouvernement du Québec qui décide de la construction ou non d'usine de cogénération.

### **Domages aux propriétés**

Q : J'ai gagné chèrement ma maison. Est-ce que je vais devoir me battre avec vous pour la garder ? DNV est payé par vous. Leurs études ne sont pas justes. Il devrait y avoir d'autres études.

R : Ce sont des experts indépendants au BAPE qui décideront de la valeur scientifique des études menées par ces firmes d'experts. Quant à la valeur des maisons que nous désirons acheter, nous discuterons et négocierons de gré à gré un prix d'achat basé sur la juste valeur marchande de la propriété.

## COMPTE RENDU DE LA SESSION D'INFORMATION PUBLIQUE DU 8 FÉVRIER 2005

**Date :** le 8 février 2005

**Lieu :** Lévis

### **Présences :**

#### **Membre de l'équipe Rabaska :**

M. Glenn R. Kelly : président et chef des opérations de Rabaska

M. Olivier Denoux : directeur de la sécurité

#### **Consultation publique**

M<sup>me</sup> Constance Ramacière : animatrice, processus de consultation sur Rabaska

### **Déroulement de la rencontre**

- 1) Présentation du processus de consultation et échange sur le processus
- 2) Présentation du projet par les membres de l'équipe Rabaska
- 3) Période de questions

### **1. PROCESSUS DE CONSULTATION**

Tel que requis par l'Office national de l'énergie et recommandé dans la directive du ministère de l'Environnement du Québec, cette session d'information publique s'inscrit dans la phase d'un processus d'information et de consultation, mené par Rabaska pour faire connaître son projet aux publics concernés de Lévis. Le projet en est à sa présentation détaillée avec la proposition finale pour l'emplacement du site, les mesures d'atténuation prévues, les considérations sécuritaires, etc. L'objectif du processus de consultation est double :

- permettre aux publics concernés de se familiariser avec le projet;
- permettre à l'équipe de Rabaska d'identifier les enjeux soulevés par le projet afin de mieux en tenir compte dans les phases subséquentes de développement du projet et dans l'étude d'impact.

Ce compte rendu de la rencontre ne reflète pas d'une manière exhaustive les propos qui ont été tenus. Il cherche plutôt à présenter le plus fidèlement possible les enjeux soulevés par les participants, leurs préoccupations et leurs questions regroupées par thèmes, pour en faciliter la compréhension.

Les réponses qui ont été apportées par les représentants de Rabaska sont préliminaires et seront complétées au cours de l'avancement du projet et l'ingénierie du projet se déploie progressivement. Certaines questions sont beaucoup des commentaires que des questions soulevées et certaines réponses sont complexes et longues.

D'autres ont tenu compte de l'échange dynamique dans lequel elles ont été apportées et il est difficile de les rapporter avec justesse sans faire référence aux échanges eux-mêmes.

## 2. PRÉSENTATION DU PROJET

L'exposé présenté par le président et chef des opérations de Rabaska et complété par le directeur de la sécurité porte sur les thèmes suivants :

- L'industrie du gaz naturel liquéfié (GNL)
- La description détaillée du projet
- La sécurité et les risques
- Les engagements socio-économiques pris par Rabaska
- Les retombées économiques
- Les échéances du projet

## 3. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES LORS DE LA RENCONTRE

La principale inquiétude exprimée est relative à la sécurité des installations du projet, bien que la raison du projet a aussi été évoquée sous la forme de commentaires. Les participants à la rencontre se sont intéressés également à l'impact visuel ainsi qu'aux retombées économiques.

### Le choix du site

Q : Est-ce que Rabaska accepterait les résultats d'un référendum advenant son organisation?

R : Ce n'est pas Rabaska qui décide de la tenue d'un référendum. Il faut voir avec les autorités concernées. Cependant, jamais le projet ne sera imposé contre la volonté des citoyens de Lévis et oui nous respecterions les résultats.

### La raison d'être du projet

Q : Pourquoi un tel projet au Québec? Ne pourrait-on pas s'approvisionner en gaz naturel par l'intermédiaire des gazoducs en provenance de l'Ouest du Canada au lieu d'importer du GNL avec des méthaniers?

R : Rabaska permettra de diversifier une partie de l'approvisionnement en gaz naturel du Québec et de l'Est de l'Ontario provenant actuellement uniquement du bassin sédimentaire de l'Ouest du Canadien. Présentement, c'est deux régions sont donc captives d'une seule source d'approvisionnement et de transport. Dans l'optique où une croissance constante de la demande de gaz naturel est prévue, il devient impératif d'avoir plus d'une source d'approvisionnement afin d'augmenter l'offre et d'ainsi favoriser de meilleurs prix.

Q : Pourquoi ne pas développer les autres filières énergétiques durables comme l'éolien, la géothermie ou le solaire, comme cela est discuté actuellement au niveau gouvernemental?

R : Ces sources d'énergie ne sont pas en mesure d'assurer seules l'approvisionnement du Québec et encore moins de lui permettre l'autonomie et l'indépendance en matière d'énergie.

Q : Est-ce que Rabaska va permettre d'exporter aux Etats-Unis du gaz naturel, est-il exclu que ce projet permette d'exporter de l'électricité produite avec ce gaz naturel?

R : Non, il n'y aura pas d'exportation de gaz vers les USA, le gaz est prévu pour le Québec et l'Est de l'Ontario seulement.

Q : Pourquoi développer deux projets de terminal méthaniers, Gros Cacouna et Rabaska ? Y-aurait-il un excès de production de gaz naturel, surtout avec en plus les deux terminaux dans les maritimes? Pensez-vous que le gazoduc TQM va suffire pour le transport de ces quantités de gaz?

R : Le projet Rabaska est conçu pour approvisionner les marchés du Québec et de l'est de l'Ontario. Quant aux capacités de transport, il faut d'abord s'assurer des marchés visés par Énergie Cacouna. Dans l'éventualité où ils viseraient aussi à faire transiter leur gaz par le réseau de TQM, il est certain que celui-ci n'a pas la capacité de transporter le gaz provenant des deux terminaux.

### **L'impact visuel**

Q : On n'a pas une idée précise sur l'avenir et nous doutons que le modeste projet que vous présentez reste ainsi. Allez-vous ajouter des réservoirs pour arriver à sept ou huit réservoirs à la fin et nous gâcher la qualité de vie actuelle?

R : Rabaska prévoit deux réservoirs, un point c'est tout.

Q : Pouvez-vous améliorer la vue à partir du fleuve donnant sur la jetée, elle défigure la vue? Quelles sont les mesures d'atténuation proposées le long des deux rives et surtout la Rive Sud ? Peut-on avoir une vue d'ensemble des rives?

R : Le quai et la jetée sont nécessaires pour assurer aux méthaniers qui accostent la profondeur de 15 mètres. Cependant, un maximum de mesures d'atténuation est intégré pour limiter les impacts visuels, notamment au niveau de l'éclairage durant la nuit. D'autre part, il importe de garder en tête que la présence du méthanier au quai est temporaire, puisqu'il ne sera là qu'environ 24 heures à tous les 6 jours.

### **La sécurité et les risques**

La question des risques et de la sécurité du projet dans son ensemble a pris la majeure partie des débats.

Q : Dans quelles conditions le gaz naturel explose ou déflagre?

R : Une explosion, dont la vitesse de propagation des flammes est plus grande, est possible uniquement lorsque le gaz naturel est confiné. Dans un espace ouvert à l'air libre, il y a inflammation de la substance lorsque le gaz naturel se retrouve dans sa plage d'inflammabilité, soit entre 5 et 15% de gaz naturel dans l'air, et qu'il est en présence d'une source d'ignition.

Q : Peut-on comparer le souci de sécurité de Rabaska à celui d'Ultramar? Combien avez-vous investi en matière de sécurité ? Le promoteur a-t-il un plus grand souci de sécurité pour Lévis ou le gouvernement fédéral va-t-il imposer le projet sans consultation publique?

R : Nous ne pouvons pas nous comparer à Ultramar, puisqu'il existe de nombreuses différences entre une raffinerie et un terminal méthanier et ce, autant en ce qui a trait au type d'équipement qu'au produit. En ce qui a trait à notre souci pour la sécurité, il est omniprésent et le bilan de l'industrie témoigne de l'importance qu'elle accorde à cette composante.

Non, le gouvernement fédéral ne va pas imposer le projet.

Q : Comment avez-vous déterminé les distances de 500 mètres et de 400 mètres autour du navire et des réservoirs? Parlez-nous plutôt des radiations thermiques de 5kW/m<sup>2</sup> et de leurs conséquences?

R : Les radiations thermiques représentent l'énergie libérée lorsqu'un feu se déclare. La norme au Canada de 5kW/m<sup>2</sup> représente la chaleur susceptible de provoquer des brûlures du second degré à la peau d'un être humain exposé pendant 40 secondes directement à ce flux. La zone de 400 m autour des réservoirs a été déterminée sur la base d'un feu produit au niveau de la 2<sup>ème</sup> enceinte de confinement d'un réservoir. La zone de 500 m autour de la jetée a été établie relativement à un feu autour du navire, par exemple lors de l'opération de déchargement, d'une fuite due à un bris, etc.

Q : Pourquoi avec les mêmes logiciels de simulation des scénarios, Stabilis et DNV, deux firmes de consultants trouvent-elles des résultats différents, comment expliquez-vous cela?

R : Les dimensions du bassin de rétention utilisées par la firme Stabilis et DNV sont différentes. La firme DNV a considéré un bassin de rétention de 200 m x 200 m alors que Stabilis a choisi 150 m x 150 m.

### **Les retombées économiques**

Q ; Pouvez-vous nous indiquer pourquoi les investissements du projet atteignent ¾ milliard \$, c'est très important comme chiffre pour le Québec?

R : Effectivement, il s'agira de l'un des 10 projets les plus importants au Québec depuis les 10 dernières années.

Q : Je trouve que le projet ne crée pas assez d'emplois par rapport à un projet technologique à Montréal qui lui créerait des centaines d'emplois. Rabaska est-il un projet plus petit ou plus grand que le projet Ultramar en termes d'investissements? quelle superficie allouée aux installations?

R : Nous ignorons les investissements pour le projet d'Ultramar, pour Rabaska c'est 700 M\$. En termes de superficie, Rabaska s'établira sur 40 hectares environ et Ultramar utilise 220 hectares.

Q : Quels engagements Rabaska va prendre afin de rassurer le milieu des affaires sur les retombées économiques promises pour que celles-ci soient maximales?

R : Un engagement général et global que Rabaska maximisera les retombées économiques locales et nationales. Nous recensons actuellement les quantités de métal, de bois, les matériaux de construction, les services etc. nécessaires au projet. Nous établissons la liste des entreprises de la région, nous sommes en train de travailler sur les détails dont le projet a besoin pour se réaliser, puis dès qu'ils sont prêts, nous les communiquerons.

Q : Comment Rabaska par comparaison à Ultramar peut-il générer 9.8 millions \$ en taxes à verser à la municipalité?

R : La réponse se trouve au niveau des actifs de chaque projet. Ultramar utilise plus de procédés de fabrication industriels qui ne sont pas taxables que Rabaska.

Q : Quel est le pourcentage de taxes à verser par rapport aux revenus de taxes de Lévis?

R : Le ratio est de 6 à 8%, ce qui est appréciable.

Un citoyen lance un appel pour que la population donne la chance au projet d'être étudié. Avec le niveau d'endettement élevé de la province ainsi que le niveau élevé des taxes au niveau local, la région a bien besoin de Rabaska. Les activités de création d'emplois comme la Mil sont de plus en plus rares, disait-il.

### **La navigation et le trafic maritime**

Q : Les méthaniers peuvent-ils naviguer dans les eaux de glace?

R : Oui, les méthaniers sont parfaitement qualifiés pour circuler sur les eaux glacées du fleuve, l'exemple le plus immédiat est les bateaux d'approvisionnement en hydrocarbures de Ultramar. Il n'y a donc aucune incompatibilité de ce côté là.

Q : Pourquoi ne pas avoir choisi le site de Gros Cacouna?

R : Le seul port qui peut assurer une sécurité d'approvisionnement maximum même en hiver sera Lévis contrairement au site de Gros Cacouna pour lequel les études météorologiques montrent que durant 30% du temps en hiver, le port méthanier ne serait pas accessible en raison des glaces et des vents forts.

Q : Est-ce que le quai sera construit en fonction des dimensions des méthaniers qui peuvent aller jusqu'à 250 000 m<sup>3</sup> comme il est précisé sur le site Web d'Energy Cacouna?

R : Les méthaniers qui desserviront le projet Rabaska auront une capacité allant de 60 000 à 160 000m<sup>3</sup>. Les installations du projet seront donc construites en tenant compte de cette réalité.

## COMPTE RENDU DE LA SESSION D'INFORMATION PUBLIQUE DU 15 FÉVRIER 2005

**Date :** le 15 février 2005

**Lieu :** Lévis

### **Présences :**

#### **Membre de l'équipe Rabaska :**

M. Glenn R. Kelly : président et chef des opérations de Rabaska

M. Olivier Denoux : directeur de la sécurité

#### **Consultation publique**

M<sup>me</sup> Constance Ramacière : animatrice, processus de consultation sur Rabaska

### **Déroulement de la rencontre**

- 1) Présentation du processus de consultation et échange sur le processus
- 2) Présentation du projet par les membres de l'équipe Rabaska
- 3) Période de questions

### **1. PROCESSUS DE CONSULTATION**

Tel que requis par l'Office national de l'énergie et recommandé dans la directive du ministère de l'Environnement du Québec, cette session d'information publique s'inscrit dans la phase d'un processus d'information et de consultation, mené par Rabaska pour faire connaître son projet aux publics concernés de Lévis. Le projet en est à sa présentation détaillée avec la proposition finale pour l'emplacement du site, les mesures d'atténuation prévues, les considérations sécuritaires, etc. L'objectif du processus de consultation est double :

- permettre aux publics concernés de se familiariser avec le projet;
- permettre à l'équipe de Rabaska d'identifier les enjeux soulevés par le projet afin de mieux en tenir compte dans les phases subséquentes de développement du projet et dans l'étude d'impact.

Ce compte rendu de la rencontre ne reflète pas d'une manière exhaustive les propos qui ont été tenus. Il cherche plutôt à présenter le plus fidèlement possible les enjeux soulevés par les participants, leurs préoccupations et leurs questions regroupées par thèmes, pour en faciliter la compréhension.

Les réponses qui ont été apportées par les représentants de Rabaska sont préliminaires et seront complétées au cours de l'avancement du projet et l'ingénierie du projet se déploie progressivement. Certaines questions sont plutôt des commentaires que des questions soulevées. Certaines réponses sont parfois complexes et longues.

D'autres questions ont tenu compte de l'échange dynamique dans lequel elles ont été apportées. Il est difficile de les rapporter avec justesse sans faire référence aux échanges eux-mêmes.

## 2. PRÉSENTATION DU PROJET

L'exposé présenté par le président et chef des opérations de Rabaska et complété par le directeur de la sécurité porte sur les thèmes suivants :

- L'industrie du gaz naturel liquéfié (GNL)
- La description détaillée du projet
- La sécurité et les risques
- Les engagements socio-économiques pris par Rabaska
- Les retombées économiques
- Les échéances du projet

## 3. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES LORS DE LA RENCONTRE

La majeure partie des interventions gravitait autour de la sécurité, des risques éventuels et des impacts environnementaux tels que le bruit, l'habitat et les émissions de gaz à effet de serre. Les participants à la rencontre se sont intéressés également au choix du site, à la raison d'être du projet ainsi qu'aux retombées économiques.

### Le choix du site

Q : Pourquoi vous précipitez-vous tant sur le projet Rabaska depuis les dernières semaines en utilisant tous les moyens? Pourquoi ne pas attendre pour voir si TransCanada Gazoduc aura ou non les autorisations pour construire son projet à Gros Cacouna?

R : Selon nous, le projet de Gros Cacouna ne peut être efficace en raison des conditions météorologiques qui y prévalent, particulièrement en hiver. Le promoteur a réalisé une étude démontrant la nécessité d'avoir des conditions météorologiques favorables (vitesse des vents inférieure à 25 nœuds, etc.) qui permettraient l'approvisionnement du GNL même en hiver et lorsque le fleuve est gelé.

À l'inverse, le site de Gros Cacouna n'offre aucune de ces conditions et le risque de perdre 30% du temps d'approvisionnement de GNL en période hivernale est trop important. De plus, le projet Gros Cacouna vise essentiellement la livraison de GNL au marché américain. Le site de Lévis, lui, offre les meilleures conditions pour la réalisation de Rabaska.

Enfin, il est dans l'intérêt de tous les québécois d'assurer l'autonomie d'approvisionnement en GNL du Québec.

### La raison d'être du projet

Q : Nous sommes dans un contexte d'annonce de construction de centrales thermiques de cogénération, déclare un intervenant, et celles qui fonctionnent au gaz naturel sont moins efficaces que celles fonctionnant à l'électricité. Le gaz naturel est efficace uniquement pour le chauffage lorsqu'il remplace le mazout.

Quand on parle du gaz naturel, à quoi va-t-il servir exactement ? Va-t-il servir au chauffage ou à produire de l'électricité?

R : Le gaz naturel que va distribuer Gaz Métro va servir aux secteurs résidentiels, commercial et industriel pour le Québec et l'est de l'Ontario. Enbridge qui fait partie des partenaires du projet va approvisionner le reste de l'Ontario alors que Gaz de France (GDF), également promoteur du projet s'occuperait de vendre et de distribuer la différence, soit les 30% à 40% de la production totale qui restent.

Une citoyenne se demande pourquoi les responsables de Rabaska affirment que le site prévu pour le projet se trouve dans une zone industrialo-portuaire alors qu'il s'agit d'une zone agricole. Le zonage des terres autour des installations a alors fait l'objet de quelques échanges.

R : Le zonage actuel est résidentiel entre la route 132 et les limites du fleuve à l'exception d'un corridor technique prévu afin de relier les deux zones industrielles, alors que le zonage entre la 132 et l'autoroute 20 est agro-industriel. La zone dans laquelle est prévue la jetée est désignée comme industrialo-portuaire.

### Les impacts environnementaux

Les questions qui suivent gravitent autour des impacts sur l'habitat, du bruit occasionné, mais surtout autour des émissions de gaz à effet de serre (GES) et du développement durable.

Q : Pouvez-vous nous décrire l'habitat actuel qui compose les 35 ou 40 hectares du site autour des réservoirs?

R : L'habitat au niveau du site du projet Rabaska s'étale sur 35 à 40 hectares. Il se compose d'une partie boisée, parfois en friche ainsi que de quelques terres agricoles de grande culture et de friche. En avant des lignes d'Hydro-Québec au *nord*, la zone est plus agricole avec quelques fermes maraîchères.

Q : Parle-t-on de brûleurs ou de sentinelles pour l'opération de regazéification et y-a-t-il des vapeurs qui seront dégagées?

R : Il s'agit de brûleurs submergés dans l'eau. Le rôle de ces brûleurs est de réchauffer l'eau dans laquelle les serpentins de GNL baignent pour transformer le GNL en gaz naturel. Du gaz carbonique se dégage de la combustion mais aucune autre odeur spécifique ne se dégage.

Q : Un intervenant demanda si Rabaska pouvait garantir que le coût du gaz naturel ne puisse jamais dépasser celui du mazout.

R : Le projet n'a évidemment pas pour rôle de contrôler les coûts sur le marché énergétique international.

Q : Un autre intervenant formula un commentaire à l'effet que si l'investissement de 700 M\$ de Rabaska allait au développement des énergies vertes comme l'éolien et le géothermique, le nombre d'emplois serait plus important et n'entraînerait aucun impact environnemental.

R : La véritable question est l'absolue nécessité de doter le Québec d'une bonne autonomie énergétique et cela ne peut se réaliser que lorsque le Québec possédera un terminal méthanier.

Q : Une autre intervenant fit allusion au contenu du film sur le GNL présenté par Rabaska. Il y est cité que « le GNL s'évapore dans l'air sans pollution aucune », cette affirmation est contestée par la citoyenne. Elle indique que la molécule de méthane (CH<sub>4</sub>) est un puissant gaz à effet de serre et que sa capacité de rétention de la chaleur solaire est de 22 fois plus élevée que celle de la molécule de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>).

R : Le promoteur est d'accord avec ce commentaire et propose de corriger la narration

Q : Pouvez-vous nous jurer que les émissions de GES seront moindres que celles générées par une autre forme d'énergie comme l'hydroélectricité ou l'éolien?

R : Un des objectifs du projet est de substituer la plus grande quantité possible de mazout utilisé au Québec et en Ontario par du gaz naturel et de contribuer ainsi à réduire les émissions des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. Il a été clairement établi que le gaz naturel produit moins de GES que le mazout et surtout qu'il n'émet aucun polluant qui contribue à la formation du smog contrairement au mazout.

Q : Comment prévoyez-vous que ce projet permette de stabiliser les gaz à effet de serre émis que ce soit lors de l'exportation/importation, du transport, de la liquéfaction ou de la regazéification? Pourquoi dites-vous que votre projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable, alors que le gaz naturel n'est pas une ressource renouvelable, qu'elle diminue la sécurité locale et planétaire, qu'elle produit moins d'emplois que les énergies vertes et qu'elle est la source de création de smog et d'autres impacts environnementaux?

R : Il serait simpliste de dire que le développement durable se confine aux impacts environnementaux. Le développement durable touche simultanément à trois sphères importantes : l'environnement, l'économie et le social.

Q : Y a-t-il du bruit qui sera produit pendant la nuit alors que les méthaniers sont accostés? Pouvez-vous nous jurer que le bruit généré par les installations ne nuira pas aux personnes habitant hors des zones d'exclusion?

R : Le seul bruit éventuel perceptible serait celui des génératrices du moteur du navire pendant qu'il est à quai et ce bruit est, bien sûr, limité à la présence de ce navire au quai.

### **La sécurité et les risques**

Q : Pourquoi ne prend-t-on pas en considération les déclarations du chef des pompiers du terminal de Boston de ne jamais accepter l'implantation d'un terminal méthanier.

R : La réaction du chef des pompiers de la ville est liée aux désagréments et contraintes accompagnant l'arrivée d'un méthanier par la rivière Mystic. Les relations entre les employés du terminal et les pompiers de la municipalité d'Everett où se trouve le terminal sont très bonnes. Les villes de Boston et Everett vivent en sécurité depuis 30 ans et la valeur des maisons résidentielles n'a jamais diminué.

Q : Est-ce qu'une étude de risques sur le fleuve a été réalisée?

R : Oui, la firme d'experts-conseils DNV a réalisé les études tout le long du fleuve, de plus, en matière de sécurité sur les voies maritimes, le promoteur doit se conformer obligatoirement au processus d'examen TERMPOLE de Transports Canada.

Suite à l'étude de risques de la firme DNV le projet Rabaska retient une zone d'exclusion de 500 mètres autour du quai et 400 mètres autour des réservoirs. Cette zone contraint donc Rabaska à mettre en œuvre des mesures d'atténuation encore plus strictes et plus importantes advenant le cas d'un accident industriel majeur.

Q : La zone d'exclusion autour des réservoirs et du quai a été le centre de discussions qui pourraient se résumer par la question suivante : Qu'allez-vous faire, si le Bureau des audiences publiques environnementales (BAPE) vous demande d'éviter d'avoir des résidents dans un rayon de deux ou trois kilomètres comme dans le cas d'autres projets?

R : Rabaska s'engage à retourner aux tables de dessin pour réétudier le projet advenant que les zones d'exclusion proposées ne soient pas jugées suffisantes par les autorités compétentes. La sauvegarde de l'intégrité physique et des biens des personnes habitant à proximité des installations est une priorité pour Rabaska.

Rabaska se base pour la réalisation de son projet sur trois normes en matière de sécurité, celles du Canadian Standard Association (CSA), de la norme américaine NFPA et de celle de la Communauté européenne.

Q : Que faites-vous des recommandations d'une commission sénatoriale américaine incitant à la réalisation d'un terminal méthanier sur un site isolé.

R : Ces recommandations ne sont applicables nulle part aux USA et ne peuvent en aucun cas se substituer aux normes et aux règlements en vigueur au Québec, au Canada et en Amérique du nord.

### **Les retombées économiques**

Des intervenants saluent le projet et le soutiennent. Un citoyen précise que grâce au projet Rabaska, des dizaines de personnes vivront convenablement pendant 40 ans ou plus de ses retombées économiques. D'autant plus que le gaz naturel représente 16% de l'énergie consommée au Québec.

Q : Étant donné la proximité des installations de nos lieux de résidence, ne devrait-on pas payer moins cher le gaz naturel que les habitants de l'Ontario ou de Montréal?

R : Les propriétaires résidentiels québécois utilisent du gaz naturel de réseau acheté par Gaz Métro pour eux et qu'ils paient le même prix indépendamment de leur situation géographique. Les tarifs de transport et de distribution au Québec étant autorisés par le gouvernement, ils sont les mêmes pour la région de Montréal et de Québec afin de ne pas favoriser une région au détriment d'une autre. Cette logique est la même que celle utilisée par Hydro-Québec.

La rencontre est l'occasion d'interventions positives qui soulignent la clarté de la communication, de l'information, de l'impact des retombées économiques et de la maîtrise de l'industrie du gaz naturel liquéfié.

### **La navigation et le trafic maritime**

Des citoyens font remarquer que l'on a souvent parlé de la partie terrestre et moins de la partie maritime. Ils veulent connaître la dimension des pilotis qui servent à retenir les navires au quai.

Q : Seront-ils des petits ou des grands pilotis comme ceux utilisés par Ultramar à Lévis ?

R : Les responsables de Rabaska travaillent sur le modèle des pilotis et sur celui des pieux. Rabaska tient compte dans ses études d'un éventuel accident comme un échouement d'un méthanier ou une collision. Même si le concept est toujours en voie d'élaboration, le choix semble se diriger plutôt vers la technique des pieux.

Q : Quelle est la dimension de la jetée en marée haute et basse?

R : La jetée sera d'une longueur approximative de 625 mètres. Quant à sa hauteur, celle-ci serait approximativement de 9 mètres au maximum par rapport au niveau du fleuve en marée basse et serait d'environ 4,5 mètres au maximum à marée haute.

### **Domages aux propriétés**

Q : Savez-vous que certains d'entre nous ont des puits artésiens et que si vous creusez, la nappe phréatique va être déviée ? Si la ville doit construire de nouveaux aqueducs à cause d'une telle déviation, allez-vous assumer les frais occasionnés

R : Advenant une telle situation et si on prouve que le projet en est la cause, Rabaska payerait ces frais.

Q : Une citoyenne s'inquiète d'être incapable de vendre sa maison, si elle veut déménager. Elle demande ce qu'elle devrait faire dans ce cas. Avez-vous pensé à la possibilité que l'on soit contraint de rester?

R : Ultiment les responsables du projet peuvent prendre en charge la vente de la maison, mais Rabaska ne pourra acheter la maison.

### **Diverses interventions**

Certains citoyens de Lévis font part de leur satisfaction relativement aux trois séances d'information organisées par le promoteur. Ils indiquent que lors de la tenue d'un éventuel référendum, leur réponse sera positive et en faveur de la construction du terminal méthanier.

Les engagements de Rabaska font douter un citoyen qui veut savoir si une fois le projet réalisé et advenant son départ, le promoteur change de comportement et ne tienne pas compte de ce qui a été décidé.

Q : En quoi agiriez-vous différemment d'Ultramar et pourquoi devrions-nous vous croire?

R : Rabaska étant une personne morale, elle honorera et respectera pleinement ses engagements même dans le cas où certains de ses dirigeants quitteraient.

## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION POUR LE GAZODUC

**Date :** 21 février 2005

**Lieu :** Centre multifonctionnel de Saint-Étienne

### Présences

#### Membres de l'équipe Rabaska

M. Jean Trudelle : directeur, Permis et Affaires réglementaires

M. Claude Veilleux : spécialiste, étude d'impact – tracé du gazoduc, UDA

M. André Poisson : expert en acquisition des terrains

#### Déroulement de la rencontre

- 1- Présentation sommaire du projet et présentation détaillée du volet gazoduc
- 2- Période de questions et signature d'autorisations pour relevés s'il y a lieu

Tel que requis par l'Office national de l'énergie et recommandé dans la directive du ministère de l'Environnement du Québec, la rencontre s'inscrit dans la première phase d'un processus d'information et de consultation, mené par Rabaska pour faire connaître son projet aux publics concernés. Le projet en est à ses toutes premières phases d'élaboration. L'objectif du processus de consultation est double :

- permettre aux publics concernés de se familiariser avec le projet;
- permettre à l'équipe de Rabaska d'identifier les enjeux soulevés par le projet afin de mieux en tenir compte dans les phases subséquentes de développement du projet et dans l'étude d'impact.

Ce compte rendu de la rencontre ne reflète pas d'une manière exhaustive les propos qui ont été tenus. Il cherche plutôt à présenter le plus fidèlement possible les enjeux soulevés par les participants, leurs préoccupations et leurs questions, regroupés par thèmes pour en faciliter la compréhension.

#### 1. Présentation sommaire du projet et présentation détaillée du volet gazoduc

1. Objectif de la rencontre (Jean Trudelle)
2. Le projet (Jean Trudelle)
3. Le gaz naturel liquéfié (GNL) (Jean Trudelle)
4. Le processus réglementaire (Jean Trudelle)
5. L'étude d'impact sur l'environnement (Claude Veilleux)
6. Localisation du tracé privilégié (Claude Veilleux)
7. Caractéristiques techniques du projet (Claude Veilleux)
8. Quelques étapes lors de la construction d'un gazoduc (Claude Veilleux)
9. Quelques mesures d'atténuation lors de la construction d'un gazoduc (Claude Veilleux)
10. Mode de compensation (André Poisson)

## 2. Période de questions et signature d'autorisations pour relevés s'il y a lieu

La plupart des questions ont porté sur l'objet principal de la réunion, soit le gazoduc.

### La servitude

Certains ont demandé des précisions sur la notion de « servitude permanente » qu'impliquait l'implantation de ce gazoduc sur leur propriété.

Q : Une servitude perpétuelle signifie-t-elle à vie ?

R : Oui.

Q : Peut-on passer sur la servitude avec de la machinerie telle un tracteur ou encore une motoneige ?

R : Oui, il est important de le dire à l'agent de Rabaska qui vous contactera afin de le prévoir lors de la construction.

Q : Les droits de passage sont à vie, mais les réserves de gaz naturel outre-mer le sont-elles ?

R : Les réserves de gaz naturel des pays d'outre-mer sont plus grandes que celles du Canada. En fait les pays qui exportent du GNL ne sont pas de grands consommateurs de cette source d'énergie.

Q : Utilisez-vous la servitude d'Hydro-Québec ?

R : Non, la servitude de Rabaska serait adjacente à cette servitude.

Q : Est-ce que la servitude de 23 mètres de largeur peut chevaucher la voie carrossable d'Hydro-Québec ?

R : Non, la servitude est adjacente mais la voie carrossable peut en certaines occasions être utilisée, avec la permission expresse d'Hydro-Québec.

### Le tracé

Deux options de tracé sont présentement à l'étude et ont été présentées.

Q : Un 3<sup>e</sup> tracé était-il à l'étude ?

R : Non, mais le tracé officiel sera défini une fois les relevés techniques effectués.

Q : Si les propriétaires visés par ces tracés potentiellement ne sont pas en accord, qu'arrive-t-il ?

R : Nous allons discuter avec eux.

Q : Est-ce que le tracé croise des bâtiments ? Si oui, qu'arrive-t-il ?

R : Non, le tracé contourne les bâtiments. Advenant une exception, nous devrions alors obtenir le consentement du propriétaire pour déplacer les bâtiments.

Q : Est-ce possible d'obtenir une copie du tracé potentiel ?

R : Oui, l'agent qui ira rencontrer les propriétaires concernés pourra remettre une copie du tracé privilégié. Il sera également mis en ligne sur le site Internet de Rabaska dans les prochains jours.

### **La construction**

Les effets sur l'approvisionnement en eau ont également retenu l'attention.

Q : Y a-t-il une possibilité que vous atteignez la nappe phréatique?

R : Tout est mis en œuvre pour que la nappe phréatique ne soit pas affectée. Des évaluations seront effectuées avant et après les travaux afin de s'assurer de ceci.

Q : Est-ce que les prises d'eau seront perturbées ?

R : Tout est mis en œuvre pour que les prises d'eau ne soient pas affectées. Des évaluations seront effectuées avant et après les travaux afin de s'assurer de ceci.

### **La signature et les compensations**

Q : Est-ce que le fait de faire signer des options signifie que la construction du terminal est acquise ?

R : Non, nous signons des options et non des conventions puisque des inventaires doivent être effectués avant. Cela n'implique pas non plus que le terminal est approuvé par les autorités réglementaires.

Q : Quand auront lieu les relevés sur le terrain ?

R : D'avril à septembre 2005.

Q : Lors des relevés, est-ce que des échantillons de sol et d'arbres sont obtenus ?

R : oui

Q : Est-ce que la signature de l'autorisation pour relevés engage à la signature de la convention d'option ?

R : Non, elle permet seulement de faire des sondages et de prendre des échantillons, elle n'engage à rien.

Q : Est-ce que les compensations sont imposables ?

R : Certains montants le sont, c'est un calcul assez complexe.

### **Suivi**

Le plan du tracé privilégié sera affiché sur le site Internet de Rabaska dans les jours suivants les rencontres. Il sera également remis aux propriétaires concernés lors des rencontres individuelles.

## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION POUR LE GAZODUC

**Date :** 22 février 2005

**Lieu :** Centre communautaire de St-Jean-Chrysostôme

### Présences

#### Membres de l'équipe Rabaska

M. Jean Trudelle : directeur, Permis et Affaires réglementaires

M. Claude Veilleux : spécialiste, étude d'impact – tracé du gazoduc, UDA

M. André Poisson : expert en acquisition des terrains

### Déroulement de la rencontre

1. Présentation sommaire du projet et présentation détaillée du volet gazoduc
2. Période de questions et signature d'autorisations pour relevés s'il y a lieu

Tel que requis par l'Office national de l'énergie et recommandé dans la directive du ministère de l'Environnement du Québec, la rencontre s'inscrit dans la première phase d'un processus d'information et de consultation, mené par Rabaska pour faire connaître son projet aux publics concernés. Le projet en est à ses toutes premières phases d'élaboration. L'objectif du processus de consultation est double :

- permettre aux publics concernés de se familiariser avec le projet;
- permettre à l'équipe de Rabaska d'identifier les enjeux soulevés par le projet afin de mieux en tenir compte dans les phases subséquentes de développement du projet et dans l'étude d'impact.

Ce compte rendu de la rencontre ne reflète pas d'une manière exhaustive les propos qui ont été tenus. Il cherche plutôt à présenter le plus fidèlement possible les enjeux soulevés par les participants, leurs préoccupations et leurs questions, regroupés par thèmes pour en faciliter la compréhension.

#### 1. Présentation sommaire du projet et présentation détaillée du volet gazoduc

1. Objectif de la rencontre (Jean Trudelle)
2. Le projet (Jean Trudelle)
3. Le gaz naturel liquéfié (GNL) (Jean Trudelle)
4. Le processus réglementaire (Jean Trudelle)
5. L'étude d'impact sur l'environnement (Claude Veilleux)
6. Localisation du tracé privilégié (Claude Veilleux)
7. Caractéristiques techniques du projet (Claude Veilleux)
8. Quelques étapes lors de la construction d'un gazoduc (Claude Veilleux)
9. Quelques mesures d'atténuation lors de la construction d'un gazoduc (Claude Veilleux)
10. Mode de compensation (André Poisson)

## 2. Période de questions et signature d'autorisations pour relevés s'il y a lieu

Certaines questions ont porté sur le terminal, mais la majeure partie des préoccupations portaient sur le gazoduc. Des personnes présentes ont manifesté leur désaccord face à ce projet d'implantation d'un gazoduc. Plusieurs n'en sont pas à leur première expérience à ce chapitre. Certains se sont interrogés sur la raison de l'annulation des rencontres d'information en octobre, ce à quoi les représentants de Rabaska ont répondu que le contexte de l'époque (l'adoption de la résolution en opposition au projet par le conseil municipal de Lévis) a motivé cette décision.

### Le terminal

Les personnes présentes n'étaient pas toutes familières avec les différentes composantes du projet. Leurs préoccupations portaient notamment sur l'emplacement de la jetée, le choix de Lévis comme seul site potentiel au Québec, la superficie de terrains nécessaire au terminal, l'expansion possible du terminal étant donné la grandeur du territoire déjà sous option par Rabaska et sur la possibilité que le gazoduc soit implanté même si le terminal n'est pas construit.

Les représentants de Rabaska ont assuré aux personnes présentes que leur intention n'était en aucun cas de prendre de l'expansion et ont souligné que le gazoduc ne pouvait être construit sans le terminal.

### Le projet d'implantation d'un gazoduc

D'autres questions ont porté plus particulièrement sur le volet gazoduc. Les représentants ont assuré qu'ils n'iraient pas sur le terrain des citoyens (pour y effectuer des relevés ou des travaux) sans leur permission explicite.

### La servitude

Des caractéristiques techniques de la servitude ont été précisées à la période de questions lorsque les représentants ont répondu aux questions suivantes :

Q : Est-ce que la servitude permanente de 23 mètres est carrossable une fois les travaux terminés ?

R : Non

Q : Pourquoi ne pas utiliser la servitude d'Hydro-Québec?

R : Hydro-Québec ne voudrait pas que nous nous installions dans leur servitude. Cependant autant que possible nous tentons de suivre les lignes d'Hydro-Québec ou les chemins forestiers existants. De cette façon, nous évitons d'ouvrir de nouveaux chemins et minimisons l'impact du gazoduc.

Q : Lors de l'entretien et de l'inspection de la servitude, devez-vous passer sur notre terrain pour y avoir accès ?

R : C'est possible, si tel est le cas, vous serez avisés. Nous ne passerions pas sur un terrain quel qu'il soit sans autorisation.

Q : L'entretien de la servitude en milieu boisé est-il mécanique ou chimique?

R : Il est mécanique, chimique ou les deux. S'il est chimique, nous utilisons des pesticides homologués et autorisés par le ministère.

Q : Est-ce qu'une fois que les ventes auront augmenté grâce à la disponibilité grandissante du gaz au Québec, est-ce qu'une expansion du gazoduc est possible?

R : Non, le processus que nous entreprenons n'est que pour une seule canalisation.

Q : Est-ce possible de construire tout de même une maison sur un terrain même une fois la servitude signée et construite ?

R : Oui

Q : Est-ce que l'accès à la servitude peut être clôturé afin d'empêcher les motoneiges et les VTT d'y circuler ?

R : Oui, nous avons déjà fait ce genre d'opération ailleurs. Nous avons installé des clôtures ou fait des amoncellements de terre, à la demande des propriétaires.

### **Les compensations et coûts**

Les questions sur la compensation et les coûts inhérents à l'implantation du gazoduc ont retenu l'attention lors de la période de questions, bien que ces préoccupations étaient parfois personnelles et particulières à chaque propriétaire. Les représentants ont donc expliqué les tenants et aboutissants, se basant souvent sur l'expérience notoire des experts présents en cette matière.

Q : Comment établissez-vous les compensations pour les pertes encourues pour une érablière?

R : Le dédommagement est mesuré selon le nombre d'entailles et la performance de celles-ci.

Q : Est-ce que vous dédommangez les propriétaires qui demeurent à l'extérieur de la région pour leur déplacement afin d'assurer le suivi du dossier?

R : Oui, nous payons pour leur déplacement.

Q : Comment calculez-vous les compensations en milieu boisé pour le bois perdu?

R : Nous évaluons la valeur du bois et nous vous donnons le double de cette valeur.

Q : Que faites-vous si nous ne voulons pas vendre?

R : Il existe un processus de négociation légale ou d'arbitrage. Ces recours sont expliqués dans la littérature remise ce soir.

Q : Est-ce que les compensations sont imposables?

R : La majeure partie du dédommagement est imposable. Par contre, certains déboursés sont déductibles d'impôts. Si la superficie de l'emprise correspond à moins de 20% de la valeur du terrain, d'autres déductions sont possibles. Ces données sont expliquées en détail dans la littérature qui vous a été remise ce soir.

Q : Y a-t-il augmentation de prime d'assurance pour les propriétaires?

R : Selon notre expérience, il n'y a pas d'augmentation des primes d'assurances.

Q : Est-ce que le promoteur est assuré pour la responsabilité civile lors des travaux et ensuite lors de l'entretien sur la servitude?

R : Oui, nous avons toutes les assurances nécessaires.

### **La dévaluation**

Q : Est-ce que les maisons sur les terrains où passe le gazoduc risquent une dévaluation ?

R : Selon notre expérience, il ne devrait pas y avoir de dévaluation de propriété à moins que l'emprise ne prenne une partie importante de votre propriété.

Q : Si vous payez des dommages inhérents, vous basez-vous sur la valeur marchande de la propriété ?

R : Oui.

### **Approvisionnement en eau**

Les gens craignent que les travaux ne perturbent leur approvisionnement en eau. Les experts ont assuré que les autorités réglementaires étaient sévères à ce chapitre.

Q : Qu'arrive-t-il si les travaux provoquent un épuisement du puits ?

R : Un nouveau puits sera creusé.

Q : Si les travaux sur une propriété endommagent le puits des voisins, est-ce qu'ils seront eux aussi dédommagés ?

R : Oui.

### **Tracé**

Le tracé privilégié a été présenté aux personnes présentes pour une première fois, les représentants de Rabaska préférant expliquer les tenants et aboutissants de ce volet du projet avant de distribuer le tracé. Plusieurs ont demandé à avoir copie de celui-ci; il leur sera donc remis lors des rencontres individuelles qui auront lieu prochainement, et sera également affiché sur le site Internet quelques jours après les réunions. Les personnes présentes avaient plusieurs questions sur le choix du tracé et les critères qui ont motivé son emplacement.

Q : Pourquoi ne pas avoir choisi Breakeyville, le Pont de la Chaudière, la bordure de l'autoroute 20 ?

R : Toutes les options ont été étudiées et le tracé présenté ce soir est le tracé optimal, en attente de validation à la lumière des résultats des relevés.

Q : Pourquoi ne pas passer dans la savane ?

R : Il est très difficile de passer dans les milieux humides et les normes sont très sévères à ce chapitre.

Q : Est-ce que vous pourriez jumeler votre servitude avec celle d'Ultramar ?

R : C'est possible. Nous n'avons pas encore eu de contacts avec Ultramar sur leur projet de gazoduc.

### **Caractéristiques techniques du gazoduc**

Q : Quelles sont les distances réglementaires et sécuritaires pour un tuyau de 24 pouces ?

R : Ces distances seront spécifiées dans notre analyse de risques.

Q : Quelle est l'espérance de vie du tuyau ?

R : Un revêtement d'époxy recouvre le gazoduc sur toute sa longueur et des couches de recouvrement sont ajoutées sur le chantier après la soudure. Des anodes sont également installées afin d'éviter la corrosion du gazoduc. Nous avons examiné des tuyaux qui avaient 40 ans et ils étaient pratiquement comme neufs.

Q : Quels sont les effets d'un tremblement de terre sur cet équipement ?

R : Bien qu'il soit en acier, le gazoduc conserve de la flexibilité, il peut donc « plier » lors de tremblements de terre. Les gazoducs sont conçus pour résister aux tremblements de terre. Par ailleurs, nous ne nous trouvons pas dans une zone sismique importante dans le tracé.

Une personne présente profondément en désaccord a tenu à souligner les aspects négatifs du projet :

- la servitude est une enclave perpétuelle
- l'impossibilité de passer sur la servitude
- l'impossibilité de construire tout bâtiment
- la servitude est d'une étendue abusive (30 m de chaque côté du gazoduc)
- l'augmentation possible du nombre de tuyaux sans l'accord du propriétaire
- la surveillance aérienne et terrestre chasse les animaux
- l'impact sur le golf
- l'usus fructus des biens des propriétaires change (la propriété n'est « pas vendable »)
- la preuve que le tracé ne peut passer ailleurs n'a pas été faite
- le terminal offshore est préférable, à preuve Boston ne veut plus de son terminal

Cette personne a souvent appuyé, à tort, ses dires sur des règlements désuets de l'ONE. Les experts ont rectifié certaines de ses affirmations.

- Il est possible de passer avec la machinerie lourde mais il faut le spécifier avant la construction.
- L'expansion n'est pas possible sans accord préalable du propriétaire. La convention de servitude est valide pour un gazoduc seulement.

- La surveillance aérienne est réalisée à haute altitude afin de ne pas déranger la chasse et les animaux. La servitude favorise même la chasse.
- L'impossibilité de construire sur la servitude mais autour oui.
- Le terminal méthanier « de Boston » n'est pas à Boston mais bien à Everett. Les gens de cette ville apprécient cette infrastructure.

## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

**Date :** 23 février 2005

**Lieu :** Centre des loisirs de Pintendre

### Présences

#### Membres de l'équipe Rabaska

M. Jean Trudelle : directeur, Permis et Affaires réglementaires

M. Claude Veilleux : spécialiste, étude d'impact – tracé du gazoduc, UDA

M. André Poisson : expert en acquisition des terrains

#### Déroulement de la rencontre

1. Présentation sommaire du projet et présentation détaillée du volet gazoduc
2. Période de questions et signature d'autorisations pour relevés s'il y a lieu

Tel que requis par l'Office national de l'énergie et recommandé dans la directive du ministère de l'Environnement du Québec, la rencontre s'inscrit dans la première phase d'un processus d'information et de consultation, mené par Rabaska pour faire connaître son projet aux publics concernés. Le projet en est à ses toutes premières phases d'élaboration. L'objectif du processus de consultation est double :

- permettre aux publics concernés de se familiariser avec le projet;
- permettre à l'équipe de Rabaska d'identifier les enjeux soulevés par le projet afin de mieux en tenir compte dans les phases subséquentes de développement du projet et dans l'étude d'impact.

Ce compte rendu de la rencontre ne reflète pas d'une manière exhaustive les propos qui ont été tenus. Il cherche plutôt à présenter le plus fidèlement possible les enjeux soulevés par les participants, leurs préoccupations et leurs questions, regroupés par thèmes pour en faciliter la compréhension.

#### 1. Présentation sommaire du projet et présentation détaillée du volet gazoduc

1. Objectif de la rencontre (Jean Trudelle)
2. Le projet (Jean Trudelle)
3. Le gaz naturel liquéfié (GNL) (Jean Trudelle)
4. Le processus réglementaire (Jean Trudelle)
5. L'étude d'impact sur l'environnement (Claude Veilleux)
6. Localisation du tracé privilégié (Claude Veilleux)
7. Caractéristiques techniques du projet (Claude Veilleux)
8. Quelques étapes lors de la construction d'un gazoduc (Claude Veilleux)
9. Quelques mesures d'atténuation lors de la construction d'un gazoduc (Claude Veilleux)
10. Mode de compensation (André Poisson)

## 2. Période de questions et signature d'autorisations pour relevés s'il y a lieu

La plupart des questions ont porté sur l'objet principal de la réunion, soit le gazoduc.

### Les compensations et les coûts

Q : Est-ce que les frais de notaire ou d'experts défrayés pour faire l'étude des documents remis ce soir seront payés par le promoteur ?

R : Habituellement les frais remboursés le sont lorsqu'il y a signature d'une option mais on pourrait défrayer les coûts raisonnables d'examen des documents remis ce soir. Nous le ferons au cas par cas.

Q : Y aura-t-il une dévaluation de nos propriétés?

R : Selon notre expérience, il ne devrait pas y avoir de dévaluation de propriété à moins que l'emprise ne prenne une partie importante de votre propriété.

Q : Est-ce que le dédommagement proposé est imposable?

R : La majeure partie du dédommagement est imposable. Par contre, certains déboursés sont déductibles d'impôts. Si la superficie de l'emprise correspond à moins de 20% de la valeur du terrain d'autres déductions sont possibles. Ces données sont toutes expliquées en détail dans la littérature qui vous a été remise ce soir.

Q : Qu'arrive-t-il si on ne s'entend pas?

R : Évidemment, nous tenterons d'éviter cette situation mais si elle se présentait, il existe un processus de négociation et d'arbitrage qu'explique le ministère des Ressources naturelles du Canada dans sa documentation disponible sur son site Web.

### Le tracé

Q : Qu'est-ce qui déterminera le choix du tracé A ou B?

R : L'analyse environnementale servira à déterminer quel tracé sera retenu. Les conditions techniques et environnementales seront évaluées et détermineront le tracé retenu.

Q : Pourquoi ne passez-vous pas entre les voies de l'autoroute 20? Évitez-vous cet endroit pour des raisons de sécurité?

R : Nous avons déjà eu des discussions avec le ministère des Transports qui n'avaient pas porté de fruits. Également, plusieurs raisons techniques rendent impossibles l'installation du gazoduc entre les voies de l'autoroute 20 entre autres, les viaducs et les travaux fréquents qui y sont effectués par le ministère des Transports.

Q : Pouvez-vous passer près des installations électriques?

R : Oui, même qu'autant que possible nous suivons les lignes d'Hydro-Québec afin d'éviter d'ouvrir de nouveaux chemins.

### **Les autorités réglementaires**

Q : La loi québécoise sur l'expropriation s'applique-t-elle?

R : Non, Rabaska ne demande que des droits de passage et d'accès.

Q : Le gazoduc fait-il partie du processus du BAPE?

R : Oui, tout comme le terminal.

Q : L'ONE fera-t-elle des audiences sur le gazoduc et sur le projet?

R : Oui, le gazoduc fait partie des audiences combinées BAPE, ONE, ACEE. Cette nouvelle formule de processus d'audiences permettra de faciliter la tâche aux citoyens et du même coup diminuera la durée totale du processus réglementaire.

Q : Y aura-t-il des experts du Bureau sur la sécurité des transports lors des ces évaluations?

R : Oui, ils participeront à l'analyse du projet.

### **Les caractéristiques techniques du gazoduc**

Q : Y aura-t-il plus d'un gazoduc?

R : Non, un seul gazoduc de 24 pouces.

Q : Quelle sera la pression dans le gazoduc?

R : 1400 livres au pouce carré.

Q : Quelles est la durée de vie du gazoduc?

R : Un revêtement d'époxy recouvre le gazoduc sur toute sa longueur et des couches de recouvrement sont ajoutées sur le chantier après la soudure. Des anodes sont également installées afin d'éviter la corrosion du gazoduc. Nous avons examiné des tuyaux qui avaient 40 ans et ils étaient pratiquement comme neufs.

Q : À quelle température le gaz est-il dans le gazoduc?

R : Le gaz est à peu près la même température que le sol, soit de 5 à 10 degrés celsius.

Q : L'eau dans le sol peut-elle faire rouiller le gazoduc?

R : Les anodes servent justement à éviter que l'humidité du sol fasse rouiller le gazoduc. Des examens sont faits dans le gazoduc afin de détecter la moindre corrosion.

Q : Que faites-vous si vous devez passer dans le roc?

R : Nous passons dans le roc régulièrement. On utilise habituellement le dynamitage. Ensuite, on recouvre le sol de sable, de terre et/ou de roc.

Q : Pouvez-vous dynamiter sous les lignes d'hydro et à proximité de résidences?

R : Oui, par contre il faut préciser que nous ne dynamitons pas directement sous les lignes d'Hydro-Québec mais à côté de celles-ci.

Q : Quelle est la distance minimale prescrite par l'ONE pour dynamiter près d'une maison?

R : L'ONE ne dicte pas de normes sur le dynamitage et la distance des maisons. Par contre, nous prenons toutes les mesures nécessaires afin de protéger les maisons.

Q : Y aura-t-il des tuyaux à l'extérieur du sol?

R : Il n'y aura pas de tuyauterie extérieure dans votre arrondissement à l'exception faite du site du terminal.

Q : Quels sont les risques reliés au gazoduc ?

R : Les risques seront évalués par les autorités gouvernementales et lors de nos études d'impact.

Q : Est-ce que des pesticides seront utilisés dans les emprises?

R : Habituellement l'entretien de l'emprise se fait à l'aide de produits chimiques et d'outils mécaniques ou une combinaison des deux. Les produits chimiques utilisés répondent à toutes les normes et règlements. Une attention très particulière est portée à proximité des cours et sources d'eau.

Q : Si des pesticides sont utilisés dans l'emprise, qu'en est-il pour les producteurs de produits biologiques?

R : C'est une préoccupation très importante. Nous nous assurons bien sûr de ne pas nuire à la culture biologique du cultivateur.

Q : Peut-on toujours faire des activités de sous-solage?

R : Oui, mais il faut en avertir Rabaska à l'avance.

Q : Peut-on passer avec de la machinerie lourde sur le gazoduc?

R : Oui, mais nous devons être mis au courant. Lorsque nous le savons à l'avance, nous pouvons prévoir le tout en mettant des ponceaux aux endroits où il y aura de la circulation lourde.

Q : Qu'arrive-t-il si un propriétaire brise le gazoduc?

R : À moins que ce soit volontaire, la compagnie de gazoduc a les assurances nécessaires pour couvrir les réparations.

Il faut toutefois noter qu'une permission écrite doit être obtenue pour tous travaux mécanisés à moins de 30 m de part et d'autres de l'emprise et ce pour assurer l'intégrité du gazoduc.

Q : La mise à terre des tours d'Hydro Québec peut-elle avoir un impact sur le gazoduc?

R : Lorsque nous suivons les lignes d'Hydro-Québec, ce qui arrive régulièrement, nous nous assurons qu'il n'y ait pas d'interaction entre les mises à terre d'Hydro-Québec et notre gazoduc.

## COMPTE RENDU DE LA SESSION D'INFORMATION PUBLIQUE DU 14 JUIN 2005

**Date :** le 14 juin 2005

**Lieu :** Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

### **Présences :**

#### **Membre de l'équipe Rabaska :**

M. Glenn R. Kelly : Président et chef des opérations

M. Olivier Denoux : Directeur, Sécurité

#### **Consultation publique**

M<sup>me</sup> Constance Ramacière : animatrice, processus de consultation sur Rabaska

### **Déroulement de la rencontre**

- 1) Présentation du projet par les membres de l'équipe Rabaska
- 2) Période de questions

## **1. PROCESSUS DE CONSULTATION**

Tel que requis par l'Office national de l'énergie et recommandé dans la directive du ministère de l'Environnement du Québec, cette session d'information publique s'inscrit dans la phase d'un processus d'information et de consultation, mené par Rabaska pour faire connaître son projet aux publics concernés de Lévis. Le projet en est à sa présentation détaillée avec la proposition finale pour l'emplacement du site, les mesures d'atténuation prévues, les considérations sécuritaires, les retombées économiques, etc. L'objectif du processus de consultation est double :

- permettre aux publics concernés de se familiariser avec le projet;
- permettre à l'équipe de Rabaska d'identifier les enjeux soulevés par le projet afin de mieux en tenir compte dans les phases subséquentes de développement du projet et dans l'étude d'impact.

Ce compte rendu de la rencontre ne reflète pas d'une manière exhaustive les propos qui ont été tenus. Il cherche plutôt à présenter le plus fidèlement possible les enjeux soulevés par les participants, leurs préoccupations et leurs questions regroupées par thèmes, pour en faciliter la compréhension.

Les réponses qui ont été apportées par les représentants de Rabaska sont préliminaires et seront complétées au cours de l'avancement du projet. Certaines questions sont plutôt des commentaires que des questions soulevées. Certaines réponses sont parfois complexes et longues.

D'autres questions ont tenu compte de l'échange dynamique dans lequel elles ont été apportées. Il est difficile de les rapporter avec justesse sans faire référence aux échanges eux-mêmes.

## **2. PRÉSENTATION DU PROJET**

L'exposé présenté par le président et chef des opérations de Rabaska et complété par le directeur de la sécurité porte sur les thèmes suivants :

- l'industrie du gaz naturel liquéfié (GNL);
- la description détaillée du projet;
- la sécurité et les risques;
- les engagements socioéconomiques pris par Rabaska;
- les retombées économiques;
- les échéances du projet.

### 3. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES LORS DE LA RENCONTRE

#### L'acceptation sociale

Q : Avez-vous fait des sondages auprès des populations qui environnent vos installations ailleurs? Si oui, quel est le degré de satisfaction?

R : Rabaska n'est pas propriétaire ailleurs. Pour Gaz de France, pour les sites de Montoir et de Fos, il n'y a eu aucun sondage car les sites sont bien acceptés. Sachez qu'une fois implanté, Rabaska mettra sur pied un comité conjoint avec la municipalité et les citoyens afin de faire un suivi rigoureux des préoccupations de tous.

Q : Si ce type de projet n'est pas dangereux et s'il est viable économiquement, pourquoi les Américains n'en veulent pas ?

R : Il existe des oppositions mais généraliser est incorrect, il faut regarder projet par projet. Il y a eu des projets aux États-Unis qui ont récemment été approuvés.

#### Le choix du site

Q : Pourquoi ne pas vous éloigner de la civilisation ? Pourquoi avoir choisi Lévis?

R : Il y a deux critères importants qui permettent d'installer un terminal méthanier : la profondeur d'eau (nous avons besoin de 15 mètres) et les conditions maritimes (vent et glace), critères importants pour la sécurité. Selon nous, Lévis est le seul site le long du Saint-Laurent qui présente les caractéristiques permettant d'avoir un terminal méthanier fiable et sécuritaire.

#### La sécurité et les risques

Q : D'autres études diffèrent de celles de Rabaska concernant le périmètre de sécurité et affirment qu'il y a des dangers possibles. Vous dites qu'il n'y a pas eu d'accident dans les 40 terminaux méthaniers dans le monde. Pourtant en janvier 2004 en Algérie, il y a quand même eu 27 personnes qui sont mortes et 73 blessées. Quelle compagnie d'assurances avez-vous choisie pour nous protéger?

R : Autres études : Nous ne sommes pas d'accord avec les conclusions des rapports présentés par Rabat-joie, nous avons nos études et nos experts.

Accident en Algérie : Il s'agissait d'une usine de liquéfaction avec des équipements foncièrement différents que l'on ne retrouve pas sur un terminal méthanier.

Compagnie d'assurance : Nous allons être assurés et nous sommes en mesure d'assurer les navires et leur cargaison. Donc si c'était une industrie qui était tellement à risque, on ne nous assurerait certainement pas ou les primes d'assurance seraient énormes, ce qui n'est pas le cas. De plus, vos primes d'assurances ne seront pas affectées par la venue de Rabaska.

Q : Est-ce que le gaz est nocif pour la respiration?

R : Non, le gaz naturel n'est pas corrosif ni nocif, il s'évapore rapidement. Soulignons par contre que le gaz naturel est un gaz à effet de serre.

Q : Dans vos mesures de sécurité, avez-vous pris en compte la présence des lignes hydroélectriques?

R : Les mesures de sécurité s'appliquent dans les deux sens. Les lignes cryogéniques seront enterrées à 1 ou 2 mètres sous le niveau du sol dans un tunnel bétonné afin de les isoler. Inversement, l'emplacement des installations de Rabaska s'est fait à une distance minimale des lignes hydroélectriques afin de limiter les impacts potentiels sur les lignes en cas d'incident.

Q : Pourquoi tant de précautions si le seul danger redouté est le feu?

R : Les mesures de sécurité sont prises pour éviter un accident, l'accident le plus redouté est la fuite de gaz qui prend feu. Les mesures de sécurité mises de l'avant par Rabaska respectent et dépassent même les normes de sécurité imposées dans le monde pour l'installation d'un port méthanier.

Q : Le méthane est inodore et incolore, ajoutez-vous un traceur pour détecter sa présence en cas de fuite?

R : Non, il n'y a pas de traceur dans le GNL. Nous avons des capteurs sur le site du terminal pour détecter le gaz naturel dans l'air et mesurer les variations de température caractéristiques des fuites de GNL.

Q : Combien de sites de terminaux méthaniers sont aussi nordiques que celui de Rabaska?

R : Il n'existe actuellement pas de site avec des conditions identiques, mais on peut regarder l'activité d'Ultramar ici à Lévis qui s'y compare facilement.

### **Impacts sur la navigation maritime**

Q : Quelles sont les mesures de sécurité lors de l'accostage du méthanier ? Y a-t-il arrêt de la circulation sur la voie maritime?

R : Le méthanier s'insère dans le trafic du fleuve et ne manœuvre que lorsqu'il n'y a pas d'autres gros navires à proximité.

Q : Tout le territoire entre Québec et l'Île d'Orléans est considéré comme zone de villégiature. Si le projet existe, on voudrait avoir une collaboration et une installation qui nous permettent de continuer à faire notre activité de plaisance de façon adéquate.

R : La venue des méthaniers ne changera en rien ce que vous vivez présentement, sauf un apport supplémentaire de 60 navires par année. Il n'y a pas d'aire de protection spéciale pendant le déchargement.

### **Questions techniques**

Q : Vous refroidissez du gaz pour faire du liquide à -160 degrés, puis il est transporté dans un bateau sans système de refroidissement et transvasé toujours sans système de refroidissement. Comment conserve-t-il sa forme liquide?

R : Le GNL est à son « point d'ébullition » à -160, il est bloqué. Toutes les entrées de chaleur ne vont pas servir à le réchauffer, mais à le vaporiser.

Q : Comment est faite la distribution du gaz?

R : C'est comme pour les lignes à haute tension d'Hydro-Québec, le réseau à plus haute pression amène le gaz aux différents réseaux de distribution qui eux prennent le gaz, diminuent sa pression et le distribuent.

### **Les impacts environnementaux**

Q : Quelle est la quantité de gaz d'évaporation des réservoirs dans l'air?

R : Zéro, car les gaz d'évaporation dans les réservoirs sont récupérés, recondensés et renvoyés dans le flux de GNL.

Q : Pourquoi tant d'options d'achat de terrains, pourquoi tant de superficie pour seulement deux réservoirs ? Avez-vous des projets d'agrandissement?

R : Les terrains sur le bord du Saint-Laurent sont étroits et longs ce qui nous oblige à acheter tout le terrain jusqu'à la route 132. Nous avons plus de terrains que ce qu'il nous faut, nous étudierons la possibilité de la réinclusion de certaines parcelles dans la zone verte. Non, il n'y a pas de projet d'agrandissement.

Q : Pour le dragage du fleuve, le niveau du fleuve va descendre de plus en plus, qu'allez-vous faire?

R : Il n'y aura pas de dragage car il n'est pas nécessaire, nous avons la profondeur d'eau requise. Quant au niveau du fleuve, les spécialistes estiment qu'il est appelé à descendre uniquement à partir du Lac-St-Pierre. L'emplacement prévu pour le port méthanier de Rabaska n'est donc pas visé par ce phénomène.

Q : Quelle sera l'espace déboisé au bout de la ligne cryogénique?

R : Seulement la route d'accès au fleuve.

Q : Qui de vous iriez-vous installer à 500 mètres d'un terminal?

R : Tous les représentants de Rabaska ont répondu par l'affirmative.

Q : Le GNL est-il une énergie propre?

R : Le gaz naturel a sa place dans le paysage énergétique et le protocole de Kyoto le reconnaît.

### **La raison d'être du projet**

Q : S'il y a des surplus, seront-ils vendus aux États-Unis?

R : Nous n'envisageons pas de surplus.

Q : Vous voulez faire venir 500 M p<sup>3</sup>/jour de gaz naturel, ce qui est la consommation du Québec, les Québécois seront donc otages des installations de Rabaska?

R : Non, c'est une deuxième source de gaz pour concurrencer l'approvisionnement de l'Ouest canadien. Le gaz naturel de Rabaska ne sera pas destiné à 100 % pour le Québec, une partie est destinée à l'est de l'Ontario.

Q : Quel est l'avantage économique sur le prix de consommation du gaz naturel pour un Québécois?

R : Il y aura probablement une diminution sur le prix. Toutes les instances économiques s'entendent pour dire qu'il sera bénéfique pour l'économie du Québec d'avoir une seconde source d'approvisionnement de gaz naturel.



**Grille des enjeux soulevés lors d'appels  
et de courriels de citoyens**



**ANNEXE F-5 Grille des enjeux soulevés lors d'appels et de courriels de citoyens****Courriels et appels téléphoniques reçus du 30 avril 2004 au 29 juin 2005**

<b>Enjeux</b>	<b>Nombre de courriels</b>	<b>Nombre d'appels</b>
Demandes générales d'information sur le projet	77	120
Impacts sociaux	15	42
Sécurité	17	15
Impacts environnementaux	22	22
Retombées économiques	30	40
Impacts visuels	11	17
Impacts sur la navigation maritime	3	1
Avenir du GNL et du gaz naturel	5	5
Impacts de la construction du projet	10	11
Impacts de l'opération du terminal	11	3

